

**COMPTE RENDU DES DÉCISIONS
PRISES PAR LE TROISIEME ADJOINT
DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS**

Annexe aux délibérations du Conseil Municipal du 30 mars 2012.

VU l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délégation accordée à Mr le Maire par délibération du Conseil Municipal d'Alba La Romaine en date du 31 mars 2008,

VU la subdélégation de fonction accordée à Mme Christiane CROZIER 3^{ème} adjointe par Le Maire par arrêté Municipal en date du 23 janvier 2012,

CONSIDÉRANT l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par la troisième adjointe en vertu de cette subdélégation,

La troisième adjointe informe le conseil des décisions qu'elle a pris dans le cadre de sa subdélégation.

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes prises par la troisième adjointe depuis la dernière réunion du Conseil Municipal.

1 – Décision du 13 février 2012 :

Portant sur la signature d'un bon de commande portant sur la réalisation d'esquisse de morcellement des propriétés dans le cadre de l'aménagement de la zone PVR de La Grand Terre ainsi que la rédaction des conventions de financement de la PVR.

La mission a été confiée au cabinet IATE sis à Aubenas pour un montant de 5 700.00 € HT soit 6 817.20 € TTC.

Fait à Alba La Romaine, le 30 mars 2012.

La troisième adjointe,
Christiane CROZIER.